

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10
du Code des Collectivités Territoriales)

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE SE RÉUNIRA
EN SÉANCE ORDINAIRE**

**Le MERCREDI 13 MARS 2024 À 18H30
SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2023

FINANCES :

- Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 (présentation par Monsieur Pierre Sarriaud, Ressources Consultants Finances)

AFFAIRES GENERALES :

- Avenant n° 6 à la convention d'occupation temporaire de la maison de santé pluri-professionnelle
- Convention de partenariat avec La Poste pour la gestion d'une agence postale communale
- Convention d'occupation du domaine public par l'association Les Galops du Sillon
- Convention d'occupation des salles de l'espace culturel la Passerelle avec les associations sportives et culturelles
- Contrat de location et règlement intérieur de l'espace culturel La Passerelle
- Convention de résidence de l'espace culturel La Passerelle
- Adhésion au réseau « le Chainon »
- Mandat spécial Assises des Petites villes de France

RESSOURCES HUMAINES :

- Marché régional d'offre de prévoyance collective par les centres de gestion de la région du Pays de la Loire : adhésion à la démarche
- Remboursement aux agents des aides accordées par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique)
- Recours au Service civique
- Prime pouvoir d'achat
- Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle
- Tableau des effectifs

INFORMATION :

- Rythmes scolaires : la semaine de 4 jours
- Point sur les commissions communales
- Point sur les décisions du Maire
- Questions diverses



Fait à Cordemais, le 06 mars 2024